

L'incinération des farines animales au cœur du village

Paul Cordonnier

29 rue Gabriel-Péri, 59171 Hornaing
cordonnier.paul@wanadoo.fr

En décembre 2000, la Société nationale d'électricité et de thermique (SNET)¹ annonce que la centrale thermique électrique d'Hornaing sera le lieu d'essai national d'incinération de farines animales en centrale thermique électrique. La Mission interministérielle pour l'élimination des farines animales (MIEFA) a demandé aux propriétaires de centrales thermiques électriques leur concours. EDF, après étude, s'est récusée : « Selon une étude interne, les centrales à charbon d'EDF ne permettent pas d'incinérer efficacement les déchets carnés. La modification d'une chaudière coûterait 500 millions de francs » ; sa solution : la construction de sites dédiés à l'incinération des farines ou des carcasses². La SNET propose le site d'Hornaing. Les frais d'aménagement s'élèveront à environ 6 millions de francs (915 000 €), les farines seront à « bas risque », provenant des abattoirs, saines, promettent MIEFA et SNET. Les syndicats des salariés de la centrale donnent leur accord, les élus ne s'opposent pas. La centrale est en fin de vie, la SNET met en balance l'incinération des farines ou la fermeture de l'usine.

Pourtant la population s'inquiète. Depuis dix ans, la centrale est autorisée à incinérer des déchets bitumeux, par dérogation aux normes. La chaudière a plus de trente ans, le dépoussiéreur est indigne. Quatrième établissement polluant du Nord-Pas-de-Calais, elle rejette par an, plus de 700 t de poussières, plus de 5 000 t de dioxyde de soufre, plus de 1 000 t d'oxydes d'azote et 177 t d'acide chlorhydrique ! L'arrondissement du Douaisis détient les chiffres les plus élevés de France en terme de morbi-mortalité cardio-vasculaire, respiratoire ou par cancer. La pollution accumulée y est considérable.

Une association se crée : l'Association promotion et recherche en environnement et santé publique (APRES). Elle demande une analyse de risque effectuée par un organisme compétent et indépendant.

Situation de crise, gestion de risque. Les farines sont-elles saines ? Cette centrale est-elle apte à les incinérer ? S'il y a risque, est-il maîtrisable ou acceptable ?

La perception du risque par la population : entre euphémisation et dramatisation

L'établissement industriel a été construit, il y a 40 ans, au cœur du village. Il est devenu un élément structurant de la commune : la taxe professionnelle approche le million d'euros, l'emploi est précieux dans un arrondissement ravagé par le chômage. Le maintien de l'habitat en bordure de l'installation industrielle a, au fil des années, favorisé la mise en place de stratégies de sous-estimation, voire de déni du danger. Le risque devient banal, il rentre dans la norme. Imposé, il est devenu accepté.

C'est sur ce fond de sentiment d'immunité et de craintes refoulées que survient l'annonce des essais, dans un contexte d'inquiétude largement médiatisé. Les nuisances sont à nouveau perçues, les repères installés ne sont plus efficaces, le sentiment d'immunité s'estompe. La taxe professionnelle, l'emploi ne suffisent plus à faire accepter cette dimension identitaire de « zone poubelle ». Un autre système de représentation culturelle surgit, un « déjà-là pensé » : la silicose, l'amiante, les accidents de travail et les maladies professionnelles font partie de l'histoire de chaque famille. Le petit-fils d'un habitant a été traité par l'hormone de croissance, un habitant vient de mourir d'une probable maladie de Creutzfeldt-Jakob.

¹ La SNET regroupe les activités du groupe Charbonnages de France, www.groupecharbonnages.fr

² *La Tribune*, 7 décembre 2000.

La défiance s'installe vis-à-vis des responsables de la gestion du risque : mauvaise image de l'industriel, crise de confiance envers l'autorité publique, mise en cause du politique.

Services déconcentrés de l'État et dissonance cognitive

En janvier 2001, l'État et l'industriel ont un même discours et des pratiques complémentaires : la crise est nationale, il faut éliminer les farines. Il nous apparaît vite que d'autres contraintes pèsent : ouverture du marché de l'électricité, fin du Pacte charbonnier³, passage de la SNET (secteur public) dans le giron d'ENDESA (producteur privé espagnol d'électricité). Le marché des farines intervient-il dans les tractations ?

Plutôt que d'informer, État et SNET veulent persuader. Érudant la complexité des enjeux, ils « communiquent » : lors des essais, les farines seront brûlées à 1 400°C et aucune matière organique d'origine animale ne sera retrouvée dans les différents rejets. L'exposition de la population aux risques de l'incinération est négligeable, l'étude d'impact le sera aussi !

Pourtant l'outil est inadéquat : la vieille chaudière ne permet pas l'incinération homogène des déchets à très haute température, les équipements de filtration atmosphérique sont notoirement insuffisants. Les émissions polluantes en cheminées sont bien connues de la direction régionale de l'industrie et de l'environnement (DRIRE), les accidents aussi : pollution de la rivière Scarpe par le fioul en 2000, incendie de transformateur pendant 3 heures à moins de 50 m des habitations en 2001, incendie à quelques mètres de l'alternateur en 2002...

Cette situation s'aggrave. Sous l'impulsion d'ENDESA, la SNET s'est engagée dans une campagne de réduction drastique des coûts avec réduction des effectifs, des dépenses d'entretien et de maintenance, et espacement des révisions⁴.

Citons les salariés de cette centrale : «... *On est moins nombreux pour faire le travail, on se blesse souvent [...]. Ces deux derniers mois, on a connu six accidents. L'usine est délabrée, on fait tout pour la fermer [...]. Avant, on entretenait, maintenant, on attend que ça casse pour réparer... Ce n'est plus le citron qu'on presse, c'est la pelure, avant de la jeter [...]. Avant, on comptait les pannes, maintenant, on compte les machines qui marchent. On est sale parce que les tuyaux d'acier sont percés. À certains endroits, on marche dans cinq centimètres de poussière de charbon. Même au fond de la mine, ils ne respiraient pas ce qu'on respire, parce qu'il y avait une ventilation... Une gestion de fermeture.* »⁵

Tous ces éléments étaient bien connus des services de l'État : « *Je partage néanmoins votre appréciation sur le caractère très polluant de cette installation* », écrit le directeur de cabinet du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, dans une lettre du 12 avril 2001.

La co-incinération de déchets bitumeux (par dérogation) devait cesser le 23 avril 2002 pour non mise en conformité avec l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996 concernant la co-incinération des déchets industriels spéciaux.

Avec la population et maintenant les élus, nous demandions que les investissements pour la maîtrise des rejets soient réalisés avant les essais. Nous n'avons pas été entendus. Cette centrale vétuste est l'unité pilote de l'essai national d'incinération de farines animales « bas risque ».

Les essais prouvent que la température de 1 400°C est rarement atteinte. L'hétérogénéité des températures à l'intérieur de la chaudière et les turbulences conséquentes ne permettent une combustion à plus de 1 100°C qu'à une fraction du combustible durant une courte durée de 3 à 4

³ Le Pacte charbonnier assurait notamment le maintien de la propriété publique sur la SNET et les conditions d'achat de la production d'électricité de la SNET par EDF à un prix fixé par l'État pour garantir la survie de la filiale de Charbonnages de France. L'ouverture du marché de l'électricité et la loi du 10 février 2000 ont rendu nécessaire la transformation en producteur autonome et de plein exercice de la SNET... et sa privatisation.

⁴ *Les Échos*, 25 février 2002.

⁵ *Libération*, 3 octobre 2002.

secondes. La température en chaudière au niveau des parois est inférieure à 850°C. Les COT⁶ dans les cendres sont élevés (plus de 5%) ; les acides aminés sont détectés dans les effluents atmosphériques.

En septembre 2001, la SNET n'est pas parvenue à adapter l'outil aux exigences de l'arrêté préfectoral. Elle propose maintenant d'adapter l'arrêté à ses insuffisances technologiques : plus d'obligation de combustion totale des farines, autorisation de rejeter 1% de farines imbrûlées, toujours pas de système de filtration adéquat.

En 2002, la population s'exprime par pétition pour exiger les travaux nécessaires, les élus montent aux créneaux, interpellent le préfet. Réponse à leurs interventions : « *Ce dossier a fait l'objet de toutes les garanties possibles données par la SNET à la DRIRE... Le dossier a par ailleurs été examiné le 15 octobre 2002 par le Conseil départemental d'hygiène qui lui a réservé un avis favorable [...]. Il s'agit en effet d'essais complémentaires qui seront soumis à un contrôle vigilant de la DRIRE [...]. Une CLIS⁷ se tiendra [...] afin de fournir toutes les informations souhaitées par les élus et les associations.* »

Force est de constater que :

- durant la période d'essais précédente, la CLIS s'est réunie en décembre 2001 avant les premiers résultats d'essais et n'a été réunie ensuite qu'en septembre 2002 après la fin des essais ! (et sans pouvoir discuter du résultat de ces essais) ;

- une lecture comparée du projet d'arrêté présenté par la DRIRE au conseil départemental d'hygiène (CDH) le 15 octobre 2002 (sur lequel ce conseil a donné son accord) et de l'arrêté préfectoral final du 12 novembre 2002 montre la *disparition* dans l'arrêté final - c'est-à-dire *sans l'accord du CDH* - de garanties essentielles présentes dans le dossier sur lequel le CDH s'est prononcé. Ont disparu le stockage des cendres volantes à fin d'analyse, et surtout la nécessité de limiter les imbrûlés dans la limite fixée par les normes requises pour l'incinération de déchets, c'est-à-dire un carbone organique total dans les résidus de combustion inférieur à 3%. La méthode préconisée par l'arrêté pour quantifier les protéines dans les rejets atmosphériques a un seuil de sensibilité plus de trois fois supérieur à la quantité recherchée. Et toujours pas d'enquête d'utilité publique (pour deux années d'essais).

Insuffisance du contrôle public des pratiques de l'industriel

Les normes, comme les guides de référence, ne valent rien si le suivi opérationnel est insuffisant. La modestie des moyens accordés à la DRIRE ne lui permet pas d'assurer un suivi opérationnel suffisant. Il ne s'agit pas d'une mise en cause des personnes ; nous avons rencontré dans les services déconcentrés de l'État (DDASS, DRASS, DRIRE) et (téléphoniquement) dans les ministères (Santé, Environnement, Industrie) des interlocuteurs compétents. Mais ces capacités étaient grandement limitées par la nécessité pour l'État de parler « d'une seule voix » et de l'exprimer de façon stéréotypée : « décider, annoncer, défendre, ajuster à la marge ».

Recours à l'expertise et participation des citoyens au processus de contrôle et de décision

Le recours à l'expertise, surtout en contexte d'incertitudes, est d'évidence nécessaire. Deux « experts » sont intervenus à Hornaing, l'un « épidémiologiste » mandaté par la SNET, l'autre envoyé par la MIEFA. Tous deux ont répondu aux interrogations de la même façon : « les farines MIEFA sont moins dangereuses que la viande de boucherie ».

Le degré de confiance accordé par la population aux experts est souvent mince, et la réciproque est vraie. On demande à l'expertise de permettre une représentation cohérente et pertinente du problème. Interviennent les questions méthodologiques d'accès aux connaissances et leurs diffusions, des concepts nécessaires à l'intelligibilité de la situation, en tenant compte du contexte social de la diversité des acteurs. Souvent, les populations méconnaissent les modes d'analyse du risque des

⁶ Carbone organique total, indicateur du taux d'imbrûlés dans les cendres.

⁷ CLIS : Commission locale d'information et de surveillance.

experts, cette « a-culturation » touchant aussi à des degrés divers les industriels, les administratifs, les élus, les associatifs. Mais aussi le refus des « experts » de prendre en compte les données de terrain, l'état technologique de l'outil, de concevoir les effluents d'incinération comme du mélange complexe, non homogène, instable à l'émission, tout ceci concourt à laisser penser que certains experts semblent ignorer les méthodologies d'analyse de risque.

Le travail de l'association APRES a été notamment un travail d'explication. Ma formation et ma pratique médicale m'ont aidé dans la lecture de travaux scientifiques dont l'accès a été favorisé par la consultation quotidienne de la liste ESB (j'ai obtenu, à cette occasion un diplôme universitaire de Gestion de risque en santé). L'accès, par la liste ESB, aux différents acteurs concernés, à leurs pratiques professionnelles, à leurs lectures de la crise, nous a permis de mieux penser la complexité de la situation, ses contradictions mais aussi ses points de cohérence.

Les premières CLIS furent loin d'instaurer une communication ouverte, interactive, loin d'une logique de co-construction de la décision ! L'expression, par la pétition, du mécontentement de toute la population et la signature de l'ensemble des élus du secteur pour appuyer nos positions ont grandement influé sur son fonctionnement. Au deuxième semestre 2003, l'expression des services déconcentrés de l'État devient plus conforme à leur compétence. La CLIS devient un lieu de débat. En décembre 2003, la SNET abandonne les projets d'incinération des farines et des goudrons. Plus de 50 millions d'euros d'équipement sont nécessaires pour la mise en conformité avec la législation sur l'incinération des déchets non dangereux.

Durant ces trois ans, dans un village, une association s'est créée pour prendre en charge ces problèmes de santé publique et environnementale qui, dans cet arrondissement, sont cruciaux. Trois ans de travail d'équipe gratifiant, d'acquisition enrichissante de connaissances scientifiques et techniques mais au prix d'un temps de travail énorme, difficilement compatible avec les activités professionnelles et familiales.

La participation de la population est indispensable dans la gestion des risques. Se pose alors le problème de l'organisation de cette participation. Si les conditions matérielles de cette participation ne sont pas réunies (ne serait-ce que les heures de réunions), elle ne sera pas efficace.

Patrick Lagadec écrivait dans *Le Monde* : « Le problème est que la culture française des crises est fondamentalement dépassée. Nous baignons dans une sorte de culture royale bannissant le questionnement, l'imprévu, l'ouverture, la confiance envers le citoyen. On travaille à l'intérieur de champs solidement quadrillés, à l'abri de lignes de démarcation qui bloquent coopérations et initiatives transverses, mais qui font le lit des crises »⁸ ■

Paul Cordonnier est docteur en médecine et président de l'association APRES. – février 2004.

⁸ *Le Monde*, 11 décembre 2001.